



Ville de
Saint-Yrieix

DEL-CM/2026/43

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
COMMUNE DE SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 avril 2026 à 18h00

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Yrieix-la-Perche - dûment convoqué - s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Laurent GORYL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 27 mars 2026

**Nombre de
conseillers :**

Effectif légal : 29
En exercice : 29
Présents : 26
Représentés : 2
Votants : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Laurent GORYL, Maire, Pascal GAUTHIER, Agnès TERREFOND, Sandrine FUSADE, Michel GUILHOT, Catherine L'OFFICIAL, Patrick JARRY, Valérie Isabelle BONIN, Adjoint au Maire ; Patrick DARY, Aurore-Alexandra CASTELLACCI, Jean-Claude DUPUY, Stéphanie TOESCA, Frédéric DUPRON, Edmond LAGORCE, Christophe BREUIL, Christiane CELERIER, Isabelle LAVALLEY, Suzy LHIDO-BOISSERIE, Marie ROUGERIE, Nathalie BAUDEL, Alain BLONDY, Coralie MASCRET, Pascal DESSON, Sandra CHOISNET, Yoan MASSIAS, Sophie CHAUNU, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Jean-Philippe FREMONT / a donné délégation de vote à Patrick JARRY
Nicolas PECOUT / a donné délégation de vote à Pascal GAUTHIER

Absent : Jean-Baptiste FARGEAS

Secrétaire de séance : Michel GUILHOT

Rapporteur : Laurent GORYL, Maire

Etablissement Public Local d'Enseignement Agricole
Désignation de représentants aux instances

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-33 ;
Considérant la nécessité pour le conseil municipal de désigner des élus représentant la commune au sein du conseil d'administration, du conseil intérieur et du conseil d'exploitation de l'Etablissement Public Local d'Enseignement Agricole (EPLEFPA) de La Faye, suite aux élections municipales du 15 mars 2026 ;

Entendu le rapport de présentation ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne les élus suivants pour siéger aux instances de l'EPLEFPA de La Faye :


Conseil d'administration - Conseil intérieur et Conseil d'exploitation :

- ✓ Alain BLONDY
- ✓ Nicolas PECOUT

À Saint-Yrieix, le 7 avril 2026


Michel GUILHOT,
Adjoint au Maire
Secrétaire de séance




Laurent GORYL,
Maire

Le Maire : certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le 13.04.2026

ID : 087-218718708-20260403-D20265532923-DE